

L'accord entre le gouvernement syrien et les FDS ouvre un nouveau chapitre qui améliore les relations frontalières avec la Turquie tout en renforçant les négociations avec le PKK, encore incertaines.

Carmen Rodríguez López, professeure au département d'Études arabes et islamiques et d'Études orientales de la Faculté de philosophie et de lettres de l'Universidad Autónoma de Madrid.

LA TURQUIE ET LA QUESTION KURDE EN SYRIE

La chute du régime de Bachar al Assad en décembre 2024 a entraîné une situation inédite dont les répercussions se sont fait sentir non seulement sur la situation intérieure du pays, mais aussi sur les dynamiques régionales et internationales. Pour le gouvernement turc, elle a été l'occasion de collaborer étroitement avec de nouveaux acteurs à la tête d'un exécutif intérimaire dirigé par Ahmed al Charaa, chef de la milice islamiste Hayat Tahrir al Sham (HTS), classée à l'époque comme une organisation terroriste par plusieurs États, ainsi que par les Nations unies. La légitimation progressive de ces dirigeants et le renforcement de leur pouvoir à la tête de la Syrie ont permis aux élites turques d'atteindre certains des objectifs apparus pendant la guerre civile dans ce pays et d'élargir le champ de coopération avec le gouvernement syrien à des domaines très divers, allant de l'économie aux questions de sécurité, en passant par la délimitation des zones maritimes.

LES OBJECTIFS DE LA TURQUIE PENDANT LA GUERRE CIVILE SYRIENNE

La Turquie avait déjà normalisé ses relations avec la Syrie avant l'arrivée au pouvoir du Parti de la justice et du développement (AKP) en 2002, à la suite de l'accord d'Adana, conclu sous l'égide du gouvernement de Bülent Ecevit. Dans ce cadre, la Syrie s'était engagée à ne pas servir de base logistique au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) – un groupe armé classé comme terroriste par la Turquie, l'Union européenne et les États-Unis – et, en particulier, à son chef, Abdullah Öcalan.

L'arrivée au pouvoir de Bachar al Assad en Syrie et de l'AKP en Turquie, dirigé par Recep Tayyip Erdogan, a marqué le début d'une nouvelle étape pendant laquelle des différends territoriaux historiques ont été résolus ; un accord de libre-échange a été signé en 2004 et un autre portant sur la libéralisation bilatérale des visas en 2009 ; et un Conseil stratégique de haut niveau a été créé la même année.

Les liens personnels entre le premier ministre turc et le président syrien étaient si étroits qu'ils ont même passé leurs vacances d'été ensemble en 2008. Lorsque les protestations contre le régime d'Al Assad ont éclaté, la diplomatie turque a tenté de le convaincre de mettre en œuvre des réformes répondant aux revendications de la population. Faute de résultats, le gouvernement d'Erdogan a opéré un revirement à 180 degrés dans ses relations avec le pays voisin, accueillant dès 2011 sur son territoire à la fois l'opposition politique émergente autour du Conseil national syrien et une partie de l'opposition armée organisée autour de l'Armée syrienne libre (ASL) (Philips, 2012).

Le ministre turc des Affaires étrangères, Ahmet Davutoğlu, a réclamé directement la chute du régime lors de l'Assemblée générale des Nations unies en 2012.

La désintégration territoriale progressive de la Syrie a ravivé le rôle d'autres acteurs perçus comme de nouvelles menaces par le gouvernement turc : d'une part, l'expansion de Daech en Syrie ; d'autre part, la formation d'un gouvernement autonome kurde – sous la direction du Parti de l'union démocratique (PYD) et de ses branches armées, les Unités de protection du



Manifestation en faveur des droits des Kurdes après l'accord entre les FDS et le gouvernement syrien. Qamishli (Syrie), le 10 février 2026./GUY SMALLMAN/GETTY IMAGES

peuple (YPG) et les Unités de protection des femmes (YPJ) dans le nord de la Syrie – appelé Rojava, puis, depuis 2018, Administration autonome du nord et de l'est de la Syrie (AANES) et, depuis 2023, Administration autonome démocratique du nord et de l'est de la Syrie (DAANES). Les combats entre les forces kurdes et Daech à Kobané, ville frontalière avec la Turquie dans le nord de la Syrie, ont renforcé leur prestige international. Les États-Unis ont décidé de les soutenir sur le terrain et ont facilité la création, en 2015, des Forces démocratiques syriennes (FDS), composées principalement de forces kurdes, auxquelles se sont joints des groupes arabes, turkmènes et assyriens, afin de véhiculer une image de diversité ethnique. Ce soutien a provoqué de vives tensions entre le gouvernement turc et l'administration américaine, car pour le premier, les YPG, les YPJ et les FDS, issues de ces mêmes forces, étaient également qualifiées d'organisations terroristes en raison de leurs liens et de leur affinité avec le PKK. Les négociations de paix engagées avec cette organisation en 2013 avaient échoué en 2015, contribuant à exacerber l'opposition turque à la consolidation d'un Rojava autonome, voire indépendant.

À partir de 2016, le gouvernement turc a lancé quatre incursions militaires en Syrie : l'opération « Bouclier de l'Euphrate » (août 2016-mars 2017), l'opération « Branche d'olivier » (janvier à mars 2018), l'opération « Printemps de la paix » (octobre 2019) et l'opération « Bouclier de printemps » (février à mars 2020). Les objectifs ont évolué au fil du temps. Si la première opération visait officiellement à stopper l'expansion de Daech, elle a également jeté les bases des interventions suivantes, destinées à empêcher la consolidation d'une région autonome kurde dotée d'une continuité territo-

riale et à établir une « zone de sécurité » permettant de freiner l'arrivée de nouveaux réfugiés en Turquie, tout en facilitant le retour vers la Syrie de ceux déjà présents sur le sol turc. Selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, la Turquie compte parmi les pays accueillant la plus grande population de réfugiés au monde : à la mi-2025, elle hébergeait 2,6 millions de personnes, dont environ 2,5 millions de Syriens bénéficiant d'une protection temporaire. La crise économique qui a frappé le pays en 2018 a accentué la diffusion de discours anti-réfugiés et a fait de cette question l'un des principaux axes de l'opposition au gouvernement, ainsi qu'un sujet prioritaire de l'agenda politique national. C'est également pendant la guerre civile syrienne que se sont nouées les relations entre le gouvernement turc et Hayat Tahrir al Sham. La présence de ce groupe dans la région d'Idlib a, en effet, contribué à freiner l'afflux de nouvelles vagues de réfugiés syriens vers le territoire turc.

Face à la résilience du régime syrien d'Al Assad et à la normalisation de ses relations avec d'autres pays arabes à partir de 2018, les contacts bilatéraux avec la Turquie ont été progressivement rétablis, aboutissant à la rencontre de leurs ministres de la Défense à Moscou en 2022. Le gouvernement turc poursuivait deux objectifs prioritaires : empêcher la consolidation de l'autonomie dans l'AANES et favoriser le rapatriement des réfugiés syriens. Les discussions n'ont toutefois abouti à aucun accord concret, le gouvernement turc n'étant pas disposé à se retirer du territoire syrien sans garanties de la part d'Al Assad sur ces deux points.

LA QUESTION KURDE EN SYRIE ET EN TURQUIE : DE NOUVELLES PERSPECTIVES APRÈS L'ARRIVÉE AU POUVOIR D'AL CHAARA

Avec la chute du régime et l'arrivée de nouveaux acteurs au pouvoir en décembre 2024, une nouvelle étape s'est ouverte. La Turquie a alors cherché un soutien

Avec la chute d'Al Assad, la Turquie a exigé que la Syrie soit un État unitaire, contrairement aux aspirations fédéralistes des FDS

international, afin de renforcer la légitimité et la reconnaissance de ce gouvernement de transition. Les pays du Golfe ont joué un rôle clé en favorisant la levée des sanctions qui pesaient sur la Syrie. À cet égard, le prince saoudien Mohamed Bin Salman a parrainé, à Riyad, une rencontre entre le président américain Donald Trump et le nouveau président syrien Al Charaa en mai 2025, à laquelle Erdoğan a participé par visioconférence.

Dans ce contexte politique, et après des années de guerre civile, s'est posée la possibilité – et la nécessité – de concevoir une nouvelle réorganisation de l'État. La Turquie a alors formulé sa demande que la Syrie reste un État unitaire, en opposition nette aux aspirations fédéralistes défendues par les FDS. Sur ce point, ses intérêts coïncidaient avec ceux du gouvernement syrien, qui privilégiait l'affaiblissement des FDS, seule force réelle et organisée en Syrie avec laquelle il devait envisager de partager le pouvoir politique.

Après la chute du régime d'Al Assad, un accord de principe a été signé le 10 mars 2025 pour l'intégration des FDS dans le futur État syrien, ouvrant une période de négociations destinée à définir les mesures concrètes permettant de réaliser cet objectif, soutenu également de manière explicite par l'administration américaine.

L'accord prévoyait l'intégration des FDS dans les forces de sécurité syriennes, la restitution progressive au gouvernement central de prérogatives stratégiques – comme les postes-frontières, les infrastructures énergétiques ou la garde des prisonniers de Daech – ainsi que le renforcement des droits politiques et culturels de la communauté kurde.

Cet accord a toutefois été interprété différemment par les parties. Pour le gouvernement intérimaire syrien, il constituait un moyen de restaurer progressivement son autorité territoriale sur l'ensemble du pays, en s'appuyant sur un contrôle militaire centralisé, l'accord étant perçu comme visant à absorber les FDS plutôt qu'à établir un partage du pouvoir avec elles. Pour les FDS, en revanche, il représentait une opportunité de garantir des droits politiques et une autonomie régionale via une gouvernance décentralisée au niveau local, avec un certain contrôle sur les questions de sécurité et la possibilité d'organiser leur force militaire de manière indépendante. Les FDS aspiraient à s'intégrer en bloc dans l'armée syrienne, tandis que le gouvernement d'Al Charaa souhaitait leur incorporation individuelle au sein d'unités militaires régulières (Genç, 2026).

Le gouvernement turc a laissé entendre à plusieurs reprises que les FDS pourraient retarder la mise en œuvre de l'accord, estimant qu'elles pourraient compter sur le soutien d'Israël pour renforcer leurs positions (Tol, 2026). En janvier 2026, face à l'impasse des né-

gociations, les forces syriennes ont lancé une offensive contre les FDS, qui s'est conclue par la signature d'un nouvel accord en 14 points entre les deux parties.

Cet accord implique un important retrait militaire et territorial des FDS. Il prévoit notamment leur retrait des provinces à majorité arabe de Raqqa et de Deir ez-Zor, l'intégration de l'ensemble des institutions civiles de la province d'Al Hasakah dans celles de l'État syrien, ainsi que le retrait des forces militaires lourdes de la ville de Kobané. Celles-ci seraient remplacées par des forces de sécurité composées de résidents locaux et par la mise en place d'une police locale placée sous l'autorité administrative du ministère syrien de l'Intérieur. L'accord prévoit en outre le transfert au gouvernement syrien du contrôle des postes-frontières, des prisonniers de Daech ainsi que des gisements de gaz et de pétrole.

LA POSITION DE LA TURQUIE

L'accord intègre également deux points que la Turquie a défendus avec insistance : l'intégration des FDS dans l'armée syrienne à titre individuel, et non en tant que force unifiée, ainsi que l'expulsion des membres non syriens du PKK du territoire voisin. Les 14 points prévoient, par ailleurs, l'intégration totale du personnel militaire et de sécurité des FDS dans les structures des ministères syriens de la Défense et de l'Intérieur à titre individuel, ainsi que l'incorporation du personnel civil et de sécurité dans d'autres institutions de l'État.

L'accord saluait également le décret présidentiel n° 13 de 2026, qui reconnaissait les droits culturels et linguistiques des Kurdes et qui garantissait la citoyenneté à tous les citoyens d'origine kurde résidant en Syrie. Ce décret confirmait le statut de langue officielle au kurde et encourageait son enseignement dans les établissements publics et privés situés dans des zones à forte majorité kurde. Il reconnaissait en outre, de manière symbolique, le 21 mars – date à laquelle est célébré le Nowruz – comme fête nationale.

Erdoğan a déclaré à la presse que le récent accord avait contribué à réduire la pression pesant sur le nouveau processus de paix lancé en octobre 2024 entre l'État turc et les militants kurdes du PKK. Dans le cadre de ce processus, Abdullah Öcalan a publiquement appelé au désarmement et à la démobilisation du groupe armé. En conséquence, lors d'un congrès tenu en mai 2025, le PKK a annoncé sa dissolution, suivie en juillet 2025 d'une cérémonie symbolique de destruction de ses armes.

En Turquie, un comité parlementaire de 51 membres – dénommé Comité pour la solidarité nationale, la fraternité et la démocratie – a par ailleurs été constitué. En février 2026, il a publié un rapport approuvé par 47 voix pour, deux contre et une abstention, contenant des propositions législatives visant à favoriser l'intégration sociale des anciens militants du PKK et à élargir les droits politiques et culturels de la population kurde. Le rapport a toutefois été critiqué par différents partis politiques, notamment en raison de son langage : il s'inscrit dans le cadre d'une « Turquie libérée du terrorisme » et évite toute référence explicite à la « question kurde ». Il est également reproché au document de ne pas aborder certaines questions sensibles, telles que les assassinats

extrajudiciaires non élucidés ou le droit à l'usage de la langue maternelle. En revanche, le texte met l'accent sur l'unité territoriale de la Turquie et sur l'importance du processus de paix pour préserver la stabilité régionale face aux menaces extérieures et aux guerres par procuration, tout en soulignant la relation historique entre Kurdes et Turcs. Il ne fait toutefois aucune référence explicite à une éventuelle libération d'Öcalan, emprisonné depuis 1999 après sa capture au Kenya.

Parmi les mesures concrètes proposées, le rapport préconise une révision des condamnations conformément aux arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et par la Cour constitutionnelle de Turquie. Une telle révision impliquerait la libération de prisonniers politiques emblématiques tels que Selahattin Demirtaş et Figen Yüksekdağ, anciens dirigeants du Parti démocratique des peuples (HDP), formation pro-kurde, ainsi que d'acteurs de la société civile comme le philanthrope Osman Kavala. Le rapport estime également nécessaire de réviser la législation, afin de garantir le plein exercice des droits et libertés fondamentaux, notamment en modifiant la loi sur les réunions et les manifestations, le Code pénal turc et la législation antiterroriste, dans le but de renforcer la liberté d'expression.

Il ouvre également la voie au rétablissement dans leurs fonctions des maires issus de partis pro-kurdes élus lors des scrutins, mais remplacés ces dernières années par des administrateurs nommés par le gouvernement central. Le Parti démocratique des peuples (DEM) a insisté sur le fait que l'application des arrêts de la CEDH et de la Cour constitutionnelle, ainsi que cette dernière mesure, pourraient être mises en œuvre immédiatement, sans qu'il soit nécessaire d'adopter une nouvelle législation. Reste à savoir si le gouvernement turc est prêt à mettre en œuvre ces changements sans délai ou s'il préférera attendre des avancées plus concrètes sur le point le plus sensible évoqué dans le rapport : le désarmement du PKK. Selon le texte, ce processus devrait être supervisé et vérifié par les forces de sécurité.

OPPORTUNITÉS ET DÉFIS À VENIR

Pour la Turquie, le processus de négociation en cours avec le PKK est étroitement lié à la question kurde en Syrie.

La stabilisation de la Syrie demeure fragile et complexe, et l'accord conclu avec les FDS devra surmonter des défis d'intégration. Il pose également la question de la gestion et de la mise en œuvre d'une autonomie locale, ainsi que celle de la satisfaction des attentes dans le domaine de l'éducation. Du côté kurde, on réclame des garanties constitutionnelles et des avancées significatives en matière de droits, afin de compenser les pertes territoriales actuelles. Pour les FDS, il s'agit d'un tournant majeur : l'accord implique en effet l'abandon du projet du Rojava tel qu'il avait été initialement conçu. Toutefois, après la perte du soutien américain, elles semblent avoir opté pour des positions plus pragmatiques.

L'accord conclu entre le gouvernement syrien et les FDS ouvre un nouveau chapitre susceptible de faciliter les relations frontalières de la Turquie avec son voisin et, dans le même temps, de renforcer le processus de négocia-

tion engagé avec le PKK en Turquie, qui est encore loin d'être consolidé. Des revers dans ce processus ne sont pas à exclure et les prochaines étapes restent incertaines. Tout indique que le gouvernement n'est pas disposé à faire de nouvelles concessions sans un désarmement complet du PKK, et l'on ignore s'il adoptera, dans l'intervalle, des mesures susceptibles de restaurer la confiance des représentants kurdes dans le processus. Si le désarmement constitue une condition *sine qua non* pour le succès des négociations, il est tout aussi essentiel de répondre aux attentes suscitées en matière de reconnaissance et de garantie des droits culturels et politiques revendiqués depuis des décennies, afin que le processus de réconciliation puisse aboutir favorablement.

Plus récemment, la situation des FDS en Syrie a également entraîné des répercussions en Iran à la suite des attaques menées par Israël et les États-Unis sur son territoire. Au début du conflit, certaines rumeurs évoquaient la possibilité que les États-Unis aient contacté et armé des forces kurdes en Iran, dans le but de lancer une offensive terrestre contre le régime iranien. Une telle stratégie aurait permis d'éviter le déploiement direct de troupes américaines et israéliennes, tout en ouvrant un nouveau front dans la guerre. Pour mener à bien cette opération, l'accord des partis politiques et des groupes armés kurdes d'Irak aurait en outre été nécessaire, afin de faciliter le transit d'armes et de combattants vers l'Iran.

Les Kurdes représentent entre 15 % et 17 % de la population iranienne et sont principalement installés dans la partie occidentale du pays. L'expression d'une identité politique propre et l'exercice de certains droits culturels y ont souvent été violemment réprimés.

Le 22 février, cinq partis kurdes ont décidé de former la Coalition des forces politiques du Kurdistan iranien. Dans leur déclaration, ils ont précisé que leur objectif n'était pas séparatiste, mais qu'il visait à « garantir les droits de la population kurde au sein d'un Iran démocratique et décentralisé ».

Cependant, à la lumière de l'expérience récente en Syrie, les forces kurdes ont exprimé leur scepticisme face à l'éventualité d'une offensive contre le régime iranien, en raison de l'absence d'objectifs clairement définis de la part de l'administration américaine dans ce conflit et du manque de garanties susceptibles de protéger une telle action militaire. La première dame d'Irak, Shanaz Ibrahim Ahmed, a elle-même déclaré dans une lettre ouverte publiée dans X qu'ils avaient été témoins de ce qui s'était produit au Rojava et qu'« il est très difficile, voire impossible, que les Kurdes acceptent d'être les pions des grandes puissances mondiales ». Elle a également appelé à « laisser les Kurdes en paix ».

Si le gouvernement turc a clairement exprimé son opposition à cette éventualité lors de discussions avec son homologue américain – opposition qui a joué un rôle important dans le fait qu'elle n'ait pas été mise en œuvre jusqu'à présent –, c'est surtout l'absence de soutien suffisant parmi les différents groupes kurdes d'Irak et, plus encore, parmi les diverses formations kurdes en Irak qui a constitué un obstacle majeur. Cette réticence s'explique à la fois par l'expérience récente des FDS en Syrie et par les risques que représenteraient d'éventuelles représailles sévères de la part du gouvernement iranien./